Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
Tel : 06-85-34-15-07
Mail : snes64@bordeaux.snes.edu
Site internet: https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html

INFOS 64

SCANNE MOI

snes fsu Pyrénées Atlantiques

Pau, le 2 novembre 2026

Secteur privé, secteur public, toutes et tous en grève et dans la rue le jeudi 5 novembre !

Depuis trois semaines, la colère sociale s'exprime par des mobilisations de plus en plus fortes. Partie d'**une colère légitime des lycéennes et lycéens face à leurs conditions d'études et un avenir incertain, elle s'est élargie à une grande partie de la population qui dénonce en particulier la vie chère. Cette mobilisation de plus en plus puissante marque un moment important pour le mouvement social.** Après dix ans d'une pratique très verticale du pouvoir, le gouvernement est aux abois et mis en difficulté. Une brèche s'est ouverte, **la FSU considère que le moment est venu d'augmenter le rapport de force afin d'aller vers des victoires du monde du travail.**

Preuve de la fébrilité du gouvernement, le Premier ministre a reçu en urgence les organisations syndicales le mercredi 21 octobre. La FSU a alerté sur la gravité du moment et demandé des réponses concrètes aux revendications qui s'expriment depuis plusieurs semaines. **La société est traversée par des colères sociales multiples, fruit des politiques macronistes menées depuis 10 ans. Le gouvernement n'y apporte que des réponses sécuritaires et une remise en cause de l'État de droit. La FSU dénonce ces politiques qui ne peuvent que faire le lit d'une extrême droite qui entend récupérer les colères pour se renforcer.**

Dans un tel contexte le gouvernement doit **apporter des réponses** sociales et budgétaires **aux revendications** :

- L'augmentation de la valeur du **point d'indice** et la **revalorisation des carrières de la fonction publique et des pensions**
- Des **créations de postes** en nombre suffisant pour diminuer le nombre d'élèves par classe et d'étudiant.es par groupe de TD et pour assurer la présence d'équipes pluri professionnelles au complet
- L'**augmentation significative du nombre de places dans l'enseignement supérieur**, à la hauteur des enjeux et des besoins, notamment à l'université et en STS, pour sortir de la sélection et de « Parcoursup »
- Un budget des collectivités territoriales permettant d'assurer la **rénovation du bâti scolaire** et le redéploiement des **services publics.**

Autant de mesures qui doivent trouver leur traduction immédiate au budget 2027.

C'est pourquoi le Snes-FSU, avec la FSU appelle à répondre massivement à l'appel intersyndical et professionnel, à se mettre en grève et à rejoindre les rassemblements et les manifestations dans la continuité du mardi 29 septembre dans la Fonction publique et des mobilisations actuelles.
Dans notre département :

- 10H30 Place Verdun à **PAU**,

- 10H30 Bourse du Travail, place Sainte Ursule à **BAYONNE**,

La FSU appelle à discuter sur les lieux de travail des suites de cette journée. Elle **dépose un préavis de grève pour l'ensemble du mois de novembre et proposera à ses partenaires syndicaux d'amplifier la mobilisation.** Nous sommes en position de force : ensemble pour gagner !

Le collège Clermont, une nouvelle fois concerné par un incident très regrettable

Le jeudi 15 octobre, un incident grave s'est produit au collège Clermont avec menaces explicites proférés par un collégien accompagné par son AESH. Le collégien a dû être évacué non sans difficulté. Le lendemain, à l'initiative de la S1 du Snes-FSU, pendant une heure, nos collègues ont pu se réunir en AG et rédiger des fiches SST. Ce collège connaît régulièrement des difficultés ; la population de collégiens est marqué par les inégalités sociales. Malgré des moyens supplémentaires déployés par la DSDEN 64, les collègues souhaitent intégrer le réseau REP pour bénéficier officiellement de moyens et de dotations en personnels supplémentaires, de la prime REP et de la bonification lors des mouvements inter et intra-académiques. Le dossier de demande a justement été déposé par la secrétaire générale académique du Snes-FSU lors du GT du CSA d'octobre. Il se trouve qu'une délégation de professeur.es avait été reçue à sa demande le lundi précédent.
Nous assurons nos collègues de tout notre soutien et nous interviendrons une nouvelle fois lors de la prochaine tenue de la F3SCT départementale.

Le co-secrétariat départemental : Sami Bouri, Virginie Lopes, Isabelle Soulé

AESH : un premier signal politique positif, un essai à transformer !

Adoption d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale créant un corps d'AESH. C'est une nouvelle avancée ! Poursuivons la mobilisation pour un statut.

Le SNES-FSU salue l'**adoption par l'Assemblée nationale**, ce jeudi 29 octobre 2026, **d'une proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires d'accompagnant.es d'élèves en situation de handicap avec un temps plein à 24h**, et ce, **malgré les résistances de la droite et de l'extrême droite**.

Cette avancée est le résultat de toutes les actions menées depuis plusieurs années par le SNES, la FSU et l'intersyndicale**.**

C'est un nouveau pas important. Le SNES-FSU, avec la FSU, mène un travail approfondi de discussions avec les parlementaires (hors extrême droite) pour porter et faire partager notre exigence d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH. **Nous continuerons d'intervenir auprès des sénateurs et sénatrices pour les convaincre de voter ce texte** en portant la parole des AESH, leurs revendications et la réalité de leur travail sur le terrain. Le SNES-FSU maintiendra aussi la pression sur le gouvernement pour que la mise en œuvre de ses nouveaux droits soit effective.

C'est aussi un combat féministe. Dans un métier très majoritairement exercé par des femmes, la précarité et les bas salaires traduisent la dévalorisation des métiers de l'accompagnement. Les AESH refusent de continuer à subir des temps incomplets imposés, des salaires indigents et une absence de perspective de carrière. Le contrat pérennise la précarité et n'améliore pas les conditions de travail. Le statut sécurise le parcours professionnel, offre des perspectives de carrière et améliore ainsi les conditions de travail.

Les compétences des AESH doivent être reconnues comme des qualifications professionnelles. Gagner un statut et un vrai salaire, c'est faire avancer l'égalité et l'autonomie économique des femmes. Une raison supplémentaire d'être en grève le 5 novembre !

MGEN, retraité.es et néoretraité.es : une sale affaire ?

Nous pourrions penser en avoir terminé avec la question de l'obligation de souscrire un contrat de protection sociale santé auprès de la MGEN, retenue par le MEN à cette fin. Voilà que l'actualité met à nouveau cette question sous le feu des projecteurs. Lors d'une visioconférence organisée par la représentante nationale du secteur retraité.es du Snes, Marie-Laurence Moros, ont été abordées des questions sociales dont les retombées pourraient être à court terme catastrophiques. Jean-Jacques Le Masson, membre du secteur retraités du Snes 64, a bien voulu nous adresser un compte-rendu de l'intervention du 24 septembre 2026. Cet article s'inspire largement de ce compte-rendu.

Le Premier ministre projette d'enlever à compter du 1er janvier 2028 la délégation de la Sécu aux mutuelles qui le font, et donc à la MGEN : « Nous allons passer totalement sur le régime général ». La **loi Morice de 1947**, conçue pour répondre aux besoins spécifiques de protection sociale des fonctionnaires en tenant compte de leur statut et des obligations professionnelles liées à leur fonction publique respective, **est remise en question** ce qui concerne plus de trois millions de fonctionnaires dont un million relevant de l'Éducation Nationale. **Avec quels moyens supplémentaires pour la Sécurité sociale ?!** Si ce projet totalement régressif socialement et qui concerne tous les fonctionnaires devait être mené à son terme, non content de s'attaquer une nouvelle fois aux régimes spéciaux, en particulier ceux des fonctionnaires, et par ricochet, aux fonctionnaires pensionné.es, il aurait évidemment de sérieuses conséquences en matière d'emploi au sein des mutuelles en charge des traitements des dossiers.

Les changements qui concernent les retraité.es et les néoretraité.es sont de taille à la MGEN. Actuellement, les retraité.es disposent d'un contrat couplé santé – prévoyance. Il y aura découplage dès le 1er mai 2028. Les retraité.es continueront à pouvoir bénéficier du contrat collectif santé avec deux garanties additionnelle possibles : perte d'autonomie et obsèques, peu intéressantes car très coûteuses. Celles et ceux qui sont déjà en retraite depuis un certain temps, auront jusqu'au 30 avril 2028 pour éventuellement changer de contrat. Les néo-retraités auront quatre ans. Tout cela sur fond d'augmentation régulière des cotisations. Ces propositions sont très provisoires, puisque la MGEN prévoit de revoir les contrats individuels en santé, en 2027 ou 2028. Nous reviendrons avec davantage de détails sur ces questions de protection sociale qui sont des enjeux cruciaux.